

**“Mettre en commun toutes les ressources du territoire  
pour accompagner les familles dans la construction de leur bonheur”**

# APPEL A PROJETS 2022

**SCHEMA STRATEGIQUE MARTINICAIS DES SERVICES AUX FAMILLES**

CO-CONSTRUIRE  
CO-DECIDER  
CO-FINANCER

FAVORISER LA COHERENCE DES L' ACTIONS ET LE REEQUILIBRAGE DES TERRITOIRES

## L' ACTION PUBLIQUE PARTENARIALE ET CONCERTEE

L' ETAT, La Collectivité Territoriale de Martinique, CAP Nord Martinique, la CAESM, la CACEM, la CGSS, l' ARS et la CAF de la Martinique impulsent la mise en œuvre concertée des politiques publiques sur le territoire de la Martinique.

Ces politiques visent à réduire les inégalités sociales, et territoriales, et à apporter un soutien particulier aux populations vulnérables et favoriser l' inclusion sociale.

Cet appel à projets a été co-construit avec les institutions ci-dessus.

## UN MEME DOSSIER PARTAGE PAR TOUS LES COFINANCEURS

Les dossiers seront examinés par l' ensemble des partenaires lors d' une conférence des financeurs, qui rendra un avis favorable ou défavorable, transmis à chacun des financeurs. La candidature devra être soumise en ligne

**avant le 31 mars 2022 à 18h.**

Les instances délibérantes de chaque cofinancier sollicité prendront leurs décisions. Certaines pièces justificatives pourront être réclamées par les cofinanciers après le dépôt en ligne.

Une attention particulière sera portée sur les projets innovants, structurants, territorialisés. Une attention particulière sera également portée sur les projets répondant aux enjeux de la transformation de la société Martiniquaise et en réponse à des besoins des quartiers sensibles et des populations insuffisamment couvertes

Vous trouverez le règlement de chaque cofinancier sur son site internet.

## Axes stratégiques pour cet appel à projets

### PETITE ENFANCE

Projets permettant d' aider les familles à faire face aux dépenses d' éducation et d' entretien des enfants et d' accompagner les partenaires

### ENFANCE ET JEUNESSE

Projets permettant de soutenir l' action des familles et celles des partenaires dans l' épanouissement des jeunes (activité, éducation et loisirs). Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l' engagement dans la vie sociale, Favoriser le savoir vivre ensemble et la solidarité, Améliorer l' offre éducative

### PARENTALITE

Projets innovants permettant d' accompagner les familles dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives, avec le concours des partenaires

### LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Projets permettant de contribuer à l' amélioration du logement des familles et de leur cadre de vie

### PAUVRETE, PRECARITE, INCLUSION, SOLIDARITE ET VIE SOCIALE

Projets permettant l' insertion sociale pérenne des personnes et des familles en situation de précarité



## Axe stratégique PETITE ENFANCE

Projets permettant d'aider les familles à faire face aux dépenses d'éducation et d'entretien des enfants et d'accompagner les partenaires

1. Diversifier l'offre et les alternatives d'accueil innovantes en les adaptant aux spécificités territoriales et en réduisant les inégalités entre les territoires - favoriser l'accueil des jeunes enfants notamment dans les territoires les moins couverts actuellement
2. Produire des services pour des réponses concrètes aux besoins spécifiques de certaines familles, en particulier sur les publics vulnérables (familles en précarité surajoutée, mères mineures, enfant en situation de handicap), ou horaires atypiques
3. Pérenniser l'existant et améliorer la qualité du service
4. Poursuivre la construction, la structuration, le pilotage du réseau, la professionnalisation des acteurs, et la mutualisation des moyens.
5. Les territoires sud et nord feront l'objet d'une attention particulière pour la création de places de structure de petite enfance tous modes de garde confondus. Les projets innovants et en horaire atypique sont vivement attendus.

## Axe stratégique PARENTALITE

Projets innovants permettant d'accompagner les familles dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives, avec le concours des partenaires

1. Développer des actions parentalité sur les territoires peu ou non couverts. Une articulation et une mise en réseau sera recherchée entre acteurs du secteur associatif et professionnels intervenants sur le terrain, et une dynamique intercommunale.
2. Réaliser des actions de formation en direction des opérateurs et des parents
3. Accompagner spécifiquement la monoparentalité et la coparentalité
4. Développer une offre de service pour accompagner les parents en difficulté (répit familial, handicap, éloignement culture scolaire, ...).
5. Renforcer les actions de soutien à la parentalité en direction des familles confrontées aux problématiques de harcèlement et violences en milieu scolaire et périscolaire.

# Axe stratégique ENFANCE ET JEUNESSE

Projets permettant de soutenir l'action des familles et celles des partenaires dans l'épanouissement des jeunes (activité, éducation et loisirs)

## 1. Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

- Contribuer à l'accompagnement éducatif des jeunes sur internet et les réseaux sociaux, l'éducation à l'image et toutes pratiques émergentes
- Faciliter l'accès de tous les référents mobilité (salariés, agents, bénévoles...) aux programmes européens et internationaux
- Faciliter le départ en vacances des jeunes, avec un accent particulier sur ceux en difficulté
- Développer la participation des jeunes aux actions de mobilité et de citoyenneté Européenne et de solidarité internationale
- Améliorer l'accès et la qualité de l'information mise à la disposition des jeunes (points information jeunesse, promeneurs du net, relais de la boussole des jeunes, etc...)
- Renforcer l'égalité des chances et la réduction des inégalités entre les jeunes, afin que chaque jeune trouve sa place dans la société.
- Soutenir et encourager la capacité à agir et entreprendre des jeunes, comme acteurs des projets qui les concernent. Susciter les projets portés par des jeunes de 12 à 25 ans qui présentent un caractère de défi personnel ou professionnalisant et qui ont un impact sur le projet de vie des jeunes (défi jeunes, projets ados, ...).
- Anticiper et prévenir le décrochage scolaire. Donner la plus grande visibilité sur les perspectives et les opportunités le plus en amont possible.
- Soutenir le développement et la structuration de projets de type « vacances et colos apprenantes »
- Soutenir et valoriser l'engagement des jeunes et leur participation active à la vie du territoire, en favorisant leur prise de responsabilité et la transmission des valeurs de la République. Donner à tous les jeunes les moyens d'être des citoyens engagés, insérés professionnellement et socialement, tolérants et ouverts à toutes les formes de mixité, culturelle, sociale, fille/garçon, etc. Favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes, en privilégiant un accompagnement éducatif

## 2. Favoriser le savoir vivre ensemble et la solidarité

- Accompagner les jeunes vers l'autonomie (santé, mobilité, culture, loisirs, logement...) et l'accès aux droits
- Soutenir les jeunes en leur proposant un cadre participatif et porteur de valeurs, qui ne soit pas axé sur l'individualisme et la « consommation » passive d'activités
- Favoriser les liens entre jeunes, avec leurs parents, avec les institutions.
- Inclure la prise en compte du handicap, qui est une ambition transversale à toutes les orientations.
- Soutenir les initiatives des jeunes pour les accompagner dans l'envie de faire un premier pas, de se lancer dans une première expérience à travers un projet collectif ou individuel, d'utilité sociale ou d'intérêt général, de réaliser son rêve au travers d'un projet structuré ou de concrétiser un projet professionnel, de créer ou reprendre une entreprise.
- Accompagner les projets associatifs autour des démarches intergénérationnelles afin de conforter le vivre ensemble. Le champ intergénérationnel doit mettre en avant la question de la transmission au travers de la rencontre.
- Anticiper le vieillissement de la population et soutenir les actions intergénérationnelles et permettant une meilleure prise en compte des aînés par les jeunes.
- Proposer des solutions de mode de garde aux jeunes parents pour les aider à lever les freins à leur insertion sociale et professionnelle
- Sensibiliser les jeunes sur la prévention des grossesses précoces (non désirées).
- Promouvoir la structure familiale, l'image de soi et la construction personnelle, avec une attention particulière pour les plus vulnérables
- Prévenir le harcèlement et les actes de violence en milieu scolaire, extra ou périscolaire
- Sensibiliser contre la haine en ligne et prévenir les discriminations sous toutes leurs formes

## 3. Améliorer l'offre éducative, l'offre d'accueils de loisirs et l'accès équitable aux activités sportives et culturelles

- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à une pratique de loisirs qui comporte une dimension éducative et culturelle suffisante dans un accueil collectif de mineurs (ACM) déclaré, avec ou sans hébergement, ou dans le cadre d'une association agréée au titre d'activités sportives, culturelles ou de jeunesse - éducation populaire
- Conforter les initiatives ayant démontré leur pertinence (opération Ville Vie Vacances (OVVV), école ouverte, colos apprenantes, loisirs apprenants) pour permettre l'appropriation de toutes formes de savoir-être et de culture
- Professionnaliser les acteurs du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire-promotion du BAFA, BAFA et BPJEPS
- Accompagner le développement de pratiques éducatives novatrices et leur déploiement dans les lieux d'accueil de mineurs
- Cultiver le lien social et l'initiative dans les lieux accueillant des jeunes (aménagement par les jeunes des nouveaux espaces de loisirs dans le respect de l'environnement- création de conseils de jeunes- mise en place d'accueils de jeunes, de tiers lieu ...)
- Accompagner la qualité et la sécurisation des lieux d'accueil et l'amélioration de la portée éducative des actions.
- Promouvoir la cohésion et la mixité sociale dans les lieux accueillant des jeunes (aménagement par les jeunes des nouveaux espaces de loisirs dans le respect de l'environnement- création de conseils de jeunes- mise en place d'accueils de jeunes, de tiers lieux ...)
- Accompagner les parcours éducatifs des enfants avec la création de places d'accueils de loisirs supplémentaires et développement d'une offre d'ALSH en horaires étendus et une couverture harmonieuse du territoire par les offres de service.
- Contribuer à l'accueil inclusif des jeunes en situation de handicap en proposant une offre mixte.
- Améliorer l'accès aux activités sportives et culturelles en captant les jeunes qui ne s'y inscrivent pas de manière habituelle.
- Assurer la promotion des accueils et clubs au moyen du numérique.
- Innover dans les offres de services spécifiques pour les QPV et les quartiers sensibles, hors de l'école
- Labelliser au moins un Promeneur du Net (PDN) et un animateur dédié à la jeunesse (PSJEUNES) par commune
- Utilisation du créole dans les campagnes, importance des images, notamment pour les enfants (ex. bande dessinée et dessin animés originaux permettant d'aborder la question de l'épidémie, mais surtout visant à proposer des modèles de comportements aux enfants et aux jeunes face aux crises en général)
- Développer des formations pour apprendre à décrypter l'information
- Développer et soutenir les actions para-scolaires comme la Semaine de la Presse et des médias dans l'école, la Fête de la science...

## Axe stratégique LOGEMENT ET CADRE DE VIE

### Projets permettant de contribuer à l'amélioration du logement des familles et de leur cadre de vie

1. Diversifier, accompagner, et adapter l'offre de logement à loyer modéré, et proposer des alternatives d'offre de logement innovantes (intergénérationnel, intermédiation locative, etc...)
2. Encourager la captation de logements vacants pour une remise sur le marché à des coûts modérés
3. Faciliter l'accès au logement ; développer des dispositifs innovants facilitant la recherche de logement et la solvabilisation des demandeurs
4. Innover dans la lutte contre l'indécence dans le logement ; accompagner les propriétaires dans leur démarche de réhabilitation, d'accession sociale ou à la propriété
5. Innover sur des solutions de sortie de l'indivision successorale
6. développer des projets d'habitat alternatifs et des actions d'accompagnement social et d'insertion dans et par le logement
7. rendre effective la rencontre entre l'offre de logement et la demande, notamment en faveur des jeunes et des familles les plus précaires et des personnes en situation de handicap (services/plateforme spécialisées dont l'objectif est d'informer, d'orienter, et d'accompagner les publics jusqu'à l'accès au logement).

## Axe stratégique

### PAUVRETE, PRECARITE, INCLUSION, SOLIDARITE ET VIE SOCIALE

#### Projets permettant l'insertion sociale pérenne des personnes et des familles en situation de précarité

1. Accompagner, soutenir et matérialiser les grands chantiers et les actions supports du **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi**
2. Accompagner les projets impulsés par la Stratégie de **Lutte contre la Pauvreté**, la lutte contre la **précarité alimentaire** et l'accès aux produits d'hygiène
3. Accompagner les actions de lutte contre les inégalités hommes/femmes, les discriminations et les violences intrafamiliales
4. Développer des actions visant la résorption de la fracture numérique et l'inclusion sociale
5. Renforcer l'offre de services à destination des personnes en situation de précarité dans tous les bassins de vie, et la rendre accessible en tout point du territoire. Une attention particulière sera portée sur les projets ciblant les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et les quartiers sensibles.
6. Faciliter l'accès aux droits, la lutte contre le non recours et le renoncement par des actions innovantes
7. Faciliter la mise à disposition de l'ensemble des services en direction des populations en s'appuyant sur le réseau de l'AVS (animation de la vie sociale)
8. Accompagner les projets impliquant les N.E.E.T.
9. Actions permettant de déployer / soutenir un réseau de partenaires avec des référents, en s'appuyant sur le réseau de l'animation de la vie sociale et les associations déjà connues par les cofinanceurs

# NOTICE EXPLICATIVE

## Objet de l'appel à projet



Le présent appel à projets a pour objet de sélectionner des opérateurs qui seront chargés de mettre en œuvre des actions en lien avec les thématiques des politiques publiques concernées.

## Public visé

- Les familles (jeunes enfants, enfants, jeunes et adolescents, parents)
- Les bénéficiaires des minimas sociaux, et leurs ayants-droits
- Les personnes vulnérables, et les personnes en situation de handicap

## Bénéficiaires

Les structures éligibles pourront être des organismes de droit public, des collectivités, et des associations de loi 1901.

Sur la thématique particulière de la petite enfance, les structures éligibles pourront être des entités commerciales.

## Caractéristiques des projets soutenus

Les projets proposés devront obligatoirement entrer dans les thématiques suivantes : La **petite enfance**, la **jeunesse**, la **parentalité**, la **précarité et l'inclusion sociale**, le **logement** et le cadre de vie, et la **Vie sociale**.

Le développement territorial sera systématiquement recherché, par des actions opérationnelles en cohérence avec la cartographie des besoins non satisfaits, le **Pacte Territorial d'Insertion (PTI)** et le **Schéma Stratégique Martiniquais des Services aux Familles (SSMSF)**. Les projets déjà engagés peuvent être examinés. Les opérateurs peuvent s'appuyer sur tous les documentations d'orientation des partenaires.

Une attention particulière sera portée aux projets **innovants** ou **structurants** visant à l'autonomisation, la mise en activité, l'accès à la formation et à l'emploi, au « bien vivre ensemble » ou « bien habiter », à l'amélioration du repérage des besoins, à l'accès aux droits, ainsi qu'à la lutte contre le non recours et à la prévention de la radicalisation.

## Modalités d'attribution de l'aide

Le montant total des subventions est fixé au maximum à 80% de la dépense subventionnable.

Une fois l'avis favorable émis sur le projet en Conférence des Financeurs, les services instructeurs de chaque organisme sollicité les introduiront par un canal spécifique à leurs instances délibérantes, qui prendront leurs décisions sur l'opportunité et les montants accordés, selon leur calendrier budgétaire et en fonction de leurs disponibilités.

Des pièces justificatives complémentaires pourront être réclamées par les cofinanceurs. L'octroi des subventions est subordonné à la signature d'une convention avec chacun des co-financeurs mobilisés et le porteur du projet. Vous trouverez le règlement des aides de chaque cofinancier et ses conditions d'attribution sur son site internet.

## Démarches

Le dossier est à compléter sur la plate-forme dématérialisée. Toute demande, question ou relance peut être adressée également par cette voie. Il est conseillé de compléter l'ensemble des rubriques avec précision, afin de garantir un traitement rapide des demandes.

L'ensemble des co-financements sollicités devra être indiqué clairement. Les dossiers seront examinés en **conférence des financeurs, puis par les instances de chacun des co-financeurs sollicités**. En cas de sollicitation de financements de l'ETAT ou des EPCI, et le CERFA [12156\*05] est obligatoirement à renseigner.

En cas de sollicitation d'un EPCI, un courrier de demande de subvention devra être adressé au président de l'EPCI sollicité portant la mention « Appel à projets commun » 2022 et indiquant le numéro du dossier déposé.